



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Rapport d'activités
2024

Version	Auteur	Commentaires
V1	CSRPN	

Affaire suivie par

Secrétariat du CSRPN – DREAL et Région
Tél. 04 34 46 66 22
Fanette BARRAQUET-PORTE

Référence internet

--

Sommaire

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1.1. Composition du CSRPN.....	4
1.2. Calendrier des séances.....	4
1.3. Fonctionnement.....	4
2. ACTIVITÉS 2024 DU CSRPN OCCITANIE.....	5
2.1. Participation aux séances.....	5
2.2. Avis et contributions du CSRPN.....	6
2.3. Autres thématiques abordées.....	7
2.4 Bilan et perspectives d'activités des groupes de travail du CSRPN.....	7
a. <i>GT ERC/DEP</i>	7
b. <i>GT aires protégées</i>	7
c. <i>GT connaissance</i>	7
d. <i>GT Mer</i>	7
d. <i>Participation aux instances régionales et nationales</i>	8
2.5. Autosaisines et pistes de réflexion.....	8
a. Bilan des autosaisines et des sujets traités en 2024.....	8
1 – État des connaissances sur la biodiversité dans les vieilles forêts.....	8
2 - Relation couvert forestier et débit d'étiage.....	8
3 – Lagopède.....	9
4 – Retours d'expérience et évaluation du succès des nids artificiels d'hirondelles	10
5 – Écobuages.....	11
6 – Alevinage en montagne.....	11
b. Perspectives et pistes de réflexion 2025.....	11

1. Présentation générale

1.1. Composition du CSRPN

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est composé d'experts régionaux désignés *intuitu personae*, au nombre de 50 maximum, couvrant des domaines de compétences scientifiques et naturalistes pour les milieux naturels terrestres, aquatiques et marins, dont les sciences humaines. Les 50 membres du CSRPN Occitanie ont été renouvelés pour 5 ans à partir du 14 avril 2022 par arrêté préfectoral du 11 avril 2022 (cf. composition et trombinoscope en annexes).

Lors de la séance plénière d'installation à Sorèze le 21 avril 2022, Magali Gerino a été élue présidente, et Eric Imbert, premier vice-président. Ont également été élus en 2022 : Jean-Louis Hemptinne et James Molina, co-présidents du groupe de travail ERC/DEP, Daniel Marc et Eric Sourp, co-présidents du groupe de travail Aires Protégées, ainsi que Stéphane Aulagnier et Emmanuel Menoni, co-présidents du groupe de travail Connaissance, et François Bonhomme président du GT Mer-Littoral. Par ailleurs, Frédéric Christophoul et Rodolphe Tabuce sont présidents de la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG), commission spécialisée rattachée au CSRPN (cf. composition en annexe).

Au cours de l'année 2023, E. Menoni a quitté la co-présidence du GT Connaissance. Pour le moment, aucun membre du CSRPN ne s'est porté volontaire pour prendre cette responsabilité.

1.2. Calendrier des séances

Le CSRPN se réunit au moins deux jours par an en présentiel, en formation plénière. Ses avis sont rédigés au sein de groupes de travail (GT) qui se réunissent en visioconférence plus régulièrement :

- GT Eviter-réduire-Compenser / Dérogations Espèces Protégées (ERC/DEP) – 1 réunion mensuelle
- GT Aires Protégées – 1 réunion mensuelle
- GT Connaissance – 2 à 4 réunions pas an
- Commission Régionale du Patrimoine Géologique – 2 à 4 réunions pas an (commission mixte comprenant des membres du CSRPN et des experts extérieurs)

En outre, des groupes de travail temporaires peuvent être mis en place et se réunir en tant que de besoin.

Au-delà de ces réunions du CSRPN, des membres représentent le CSRPN tout au long de l'année dans différentes instances régionales ou territoriales (cf. tableaux des représentants dans les instances en annexe).

1.3. Fonctionnement

Un règlement intérieur, consultable sur le site internet du CSRPN, définit les modalités de fonctionnement du CSRPN. Ce règlement intérieur a été revu et voté lors de la séance plénière d'installation du CSRPN le 21 avril 2022.

Le secrétariat du conseil scientifique régional du patrimoine naturel est assuré par les services de la direction régionale de l'environnement (DREAL).

La DREAL est assistée des services techniques de la Région pour toutes les questions proposées aux débats par celui-ci.

Le secrétariat du CSRPN comprend notamment les missions suivantes :

- préparation des ordres du jour, invitations et organisation pratique des réunions
- rédaction des relevés de conclusions
- mise en œuvre des consultations et des votes électroniques
- publication des avis sur internet et autres communications
- suivi et paiement des indemnités réglementaires et des frais de déplacement

2. Activités 2024 du CSRPN Occitanie

2.1. Participation aux séances

En 2024, **25 réunions du CSRPN** se sont tenues :

Tableau 1: Calendrier des réunions du CSRPN Occitanie en 2024 et taux de participation (en%)

Type de Réunion	Date	Nombre de présents	Nombre de membres	Taux de participation
GT ERC/DEP	09/01/24	18	50	36
CRPG	12/01/24	2	4	50
Bureau	18/01/24	11	14	79
GT ERC/DEP	06/02/24	17	50	34
GT AP	13/02/24	10	29	34
Séance plénière	04/03/24	29	50	58
GT ERC/DEP	05/03/24	29	50	58
GT AP	12/03/24	12	29	41
GT ERC/DEP	13/03/24	6	50	12
GT ERC/DEP	02/04/24	17	50	34
Bureau	05/04/24	11	14	79
GT ERC/DEP	30/04/24	13	50	26
GT ERC/DEP	04/06/24	18	50	36
GT Connaissance	17/06/24	16	35	46
GT ERC/DEP	02/07/24	12	50	24
GT ERC/DEP	06/08/24	10	50	20
GT ERC DEP	03/09/24	11	50	22
Bureau	03/09/24	10	14	71
GT AP	17/09/24	9	29	31
Journées plénières	27 et 28/09/24	24	50	48
GT ERC DEP	01/10/24	14	50	28
GT ERC DEP	05/11/24	15	50	30
CRPG	29/11/24	1	4	25
GT ERC DEP	03/12/24	12	50	24
GT AP	10/12/24	6	29	21

Une première séance plénière s'est tenue à Toulouse dans les locaux du Muséum d'Histoire Naturelle le 4 mars 2024. En dehors des points d'actualité, cette séance a été consacrée essentiellement à la question des collections naturalistes, et leur prise en compte dans les politiques publiques en lien avec la biodiversité (voir chapitre des autosaisines).

Une seconde séance plénière a eu lieu le 27 septembre au Muséum de Nîmes. À cette occasion, le bilan de l'activité des différents groupes de travail a été présenté. Le sujet principal développée lors de cette séance a été consacré à la question des modes de gestion des espaces naturels, et notamment la prise en compte de la libre-évolution (voir chapitre des autosaisines). Le point sur les avancées des différentes autosaisines 2024 a également été inclu dans cette séance plénière.

A la suite de cette séance, une seconde journée de travail (28 septembre) a été organisée dans les locaux de l'Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes de la Tour du Valat au Sambuc (commune d'Arles). Cette journée a été organisée en collaboration avec le CSRPN PACA et portait sur le thème des impacts de la loi d'accélération des Energies renouvelables, et notamment l'impact des projets de parcs photovoltaïques dans les deux régions Occitanie et PACA. Un membre du CNPN était aussi présent pour présenter l'autosaisine du CNPN sur ce sujet ([Voir ce lien](#)).

2.2. Avis et contributions du CSRPN

Les votes du CSRPN se déroulent majoritairement par voie électronique.

Les avis du CSRPN sont rendus publics sur le [site internet de la DREAL](#).

En 2024, 74 avis ont été préparés par le CSRPN : 43 avis relatifs à des dérogations au titre des espèces protégées, et 31 avis sur d'autres dossiers.

cf. annexe : Avis DEP en 2024

cf. annexe : Avis hors DEP en 2024

Le tableau 2 ci-dessous montre l'évolution des avis favorables, favorables sous conditions et défavorables sur les dossiers DEP en fonction des années. En 2024 le nombre d'avis défavorables a augmenté bien que les taux d'avis favorables et favorables sous condition restent toujours les plus importants des avis DEP.

Tableau 2: Évolution des demandes de DEP

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Avis DEP	27	41	28	20	43
Avis favorables (AF)	18	22	8	8	12
Avis défavorables (AD)	4	4	8	4	14
Avis favorables sous conditions (AFSC)	5	15	12	8	17
% AF	66,7	53,7	28,6	40,0	27,9
% AD	14,8	9,8	28,6	20,0	32,6
% AFSC	18,5	36,6	42,9	40,0	39,5

2.3. Autres thématiques abordées

Les impacts des travaux, (destruction, rénovations) sur les bâtiments sur les populations d'hirondelles sont une préoccupation forte du CSRPN. Plusieurs réunions de travail ont été consacrées à ce sujet et devraient aboutir sur des recommandations fortes dans l'année à venir, y compris pour des nouvelles mesures de compensation.

Les autres thématiques abordées par le CSRPN sont en lien avec des thèmes récurrents (comme la CRER-CO, le déploiement du photovoltaïque en Région), mais aussi avec l'arrivée de nouvelles réglementations comme celle sur les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation, les obligations légales de débroussaillage, la limitation de l'engrillagement des espaces naturels et des propriétés privées.

2.4 Bilan et perspectives d'activités des groupes de travail du CSRPN

a. GT ERC/DEP

James M. mentionne des avis défavorables en augmentation, ainsi qu'une plus grande occurrence des demandes de destruction de nids d'hirondelle dans le cadre de la rénovation énergétique.

b. GT aires protégées

Eric S. demande à prévoir davantage de temps pour les rapporteurs lorsqu'ils sont mandatés pour la relecture d'un plan de gestion. Il ajoute que la RNR de Confluence à elle seule prend énormément de temps. Daniel M. mentionne en anticipation le fait de devoir travailler en 2025 sur le plan stratégique quinquennal des deux CEN.

c. GT connaissance

Un appel à candidatures pour remplacer Emmanuel Menoni à la présidence du GT connaissance a été lancé et n'a pas abouti en 2024

Une autosaisine Lagopède a fait l'objet d'un avis envoyé au préfet, à la DREAL, à la DDT et à l'OFB.

Plus de 100 ZNIEFF par an, sur 2000, simplement pour les réactualiser. Il y a par ailleurs bien des ZNIEFF créées en parallèle de cette actualisation. Le diagnostic patrimonial peut répondre sur le potentiel du territoire ZNIEFFable.

Rappel, les membres ne sont pas assez nombreux dans le GT connaissance. Il faut davantage de candidats même non experts, car tout le monde a une compétence. Proposition que toutes les zones agricoles ou naturelles non classées ou simplement sous l'effet du changement climatique pourraient être immédiatement mises sous protection ou en ZNIEFF avant d'être abîmées. Le CSRPN précise qu'il existe donc un lien entre SAP et ZNIEFF à cultiver, les lacunes identifiées dans la SAP pouvant alimenter les nouvelles ZNIEFF.

d. GT Mer

Peu de saisines spécifiques du GT car les sujets en lien avec la mer sont souvent traités à travers d'autres GT. Cependant le GT Mer a été sollicité en 2024 sur :

- Consultation sur l'extension de la réserve marine de Cerbère-Banyuls
- Travail important de révision des méthodologies et listes ZNIEFF marines (espèces et habitats) validées conjointement avec le CSRPN PACA (plusieurs réunions en visio dont une fin 2023 et trois en 2024) et présentées en GT connaissance.
- Participation de certains membres aux instances régionales et nationales concernant l'éolien en mer
- Participation au comité d'orientation de l'ARB à Agde fin novembre sur la thématique mer-littoral

d. Participation aux instances régionales et nationales

On demande un volontaire pour seconder Gérard Briane à siéger à la CRAEC ⇒ ce sera James Molina.

Eric I. interroge sur la participation de membres du CSRPN aux copils N2000 ⇒ plusieurs membres sont régulièrement invités, parfois présents, mais ont rarement le temps de faire des retours.

Emmanuel M. ajoute qu'un membre CSRPN serait très utile à la commission régionale forêt-bois en cette période de valorisation énergétique des sous-produits de la forêt et biomasse et autre. Daniel M. était actif à l'époque de l'élaboration du PRFB, les réunions aujourd'hui deviennent rares. James M. rappelle que c'est une nomination par le préfet et non un choix. James propose que le CSRPN soit représenté au comité national des produits forestiers.

Pour le PRFB c'était Charles G., secondé de Emmanuel M.. Cela peut être modifié. Georges D. ajoute que l'intérêt des comités consultatifs et des copils c'est :

- 1) d'identifier les sujets récurrents
- 2) de se faire connaître ou reconnaître dans sa compétence naturaliste, parce que les sujets sont parfois traités de manière administrative.

En conclusion, sans faire un retour sur le contenu de chaque instance auquel un membre participe, la présidence du CSRPN Occitanie demande à tous les membres de faire savoir leur participation à chaque réunion, au moins pour être indemnisé en envoyant un mail à la future secrétaire Fanette.

2.5. Autosaisines et pistes de réflexion

Au-delà des missions réglementaires, le CSRPN travaille sur des sujets en lien soit avec l'actualité scientifique, soit en écho aux modifications réglementaires dans le champ de la biodiversité.

a. Bilan des autosaisine et des sujets traités en 2024

1 – État des connaissances sur la biodiversité dans les vieilles forêts

Une première question relative à cette autosaisine concernait l'actualisation des états des lieux et perspectives relatifs aux inventaires des vieilles forêts suite à la présentation faite en séance plénière en septembre 2023 à Banyuls. Il n'y a pas lieu d'aller plus loin sur ce volet dans la mesure où une cinquième phase du programme Vieilles forêts est déposée par les acteurs concernés, intégrant le déploiement de la cartographie et de l'inventaire en zone méditerranéenne, ainsi que les habitats forestiers azonaux (tillaies, forêts hygrophiles...) et complétant le réseau placettes de référence (phase présentée en séance du 4/03/24).

2 - Relation couvert forestier et débit d'étiage

Un deuxième sujet en relation avec les forêts concerne le rôle des boisement des têtes de petits bassins versants dans les débits et étiages des cours d'eaux, suite aux observations faites en forêt de la Massane par le CSRPN en septembre 2023, à des observations concordantes sur le piémont des Pyrénées occidentales, et au constat fait d'un réseau de mesure des débits limités et concentrés en basses vallées pour la prévention des crues. La proposition a été faite en séance du 4 mars 2023 de promouvoir une étude de quelques bassins versants pour les caractériser selon l'occupation des sols (forestière, agricole, pastorale) et les pratiques (forêt : exploitée, en libre évolution, vieille forêt ; agricoles et pastorales intensif/extensif) et leur ancienneté, en lien avec des mesures de débits à l'échelle des petits bassins versants. Après exploration de la littérature disponible sur le sujet il s'avère que beaucoup d'études ont été réalisées sur le sujet, mais ce qui fait défaut est une communication plus avancées des résultats scientifiques sur le sujet. Une consultation des différents programmes en cours sur les forêts (PEPR FORESTT, recherche interdisciplinaire sur la tran-

sition socio-écologique des systèmes forestiers et PEPR FAIR CARBON, **Carbone et Écosystèmes continentaux**) confirme néanmoins que le sujet n'est plus traité en actualité et bénéficierait d'une mise à jour pour diffusion auprès des acteurs du territoire en charge de la gestion des couverts forestiers. Ce sujet prend toute son importance en période d'étiage et plus particulièrement en Occitanie exposé à accidents de sécheresses de plus en plus longs. Les Pyrénées Orientales sont particulièrement touchées par ces épisodes de sécheresses et étiage avec des couts d'eau dont le caractère intermittents s'accroît avec le temps.

3 – Lagopède

L'avis émis sur le lagopède est une auto saisine décidée à l'unanimité en séance plénière du CSRPN d'Occitanie de Septembre 2023. L'urgence de la situation en Ariège vis à vis de la démographie de cette espèce est la principale motivation de cet avis. La connaissance de cette situation devrait amener à des mesures de régulation des pertes dont la chasse afin d'œuvrer en faveur d'une conservation sur le long terme des pratiques humaines et de cette population d'oiseaux située en limite sud de son aire de répartition sur le continent européen. Quelques éléments d'éclairage sur les relations entre le lagopède et les humains dans les Pyrénées qui nous paraissent utiles à porter à connaissance sont résumés ci dessous, en complément du rapport décennal de l'Observatoire des Galliformes de Montagnes (OGM), qui fait référence en la matière.

D'autres travaux montrent que :

- il existe un appauvrissement génétique très net dans les Pyrénées de la population de lagopèdes, au regard de ce qu'elle est dans les Alpes et plus encore en Europe du nord. Dans ce contexte, le prélèvement par la chasse présente le risque de faire perdre des allèles rares très importants pour assurer la persistance d'une population, et donc mettre en péril toute activité de chasse de cette espèce sur le long terme.

- le lagopède est une espèce qui paie un tribut certain aux infrastructures (par collision de câbles surtout), ce qui est très pénalisant pour une population peu nataliste et qui a une stratégie démographique basée sur la survie. En effet, la productivité annuelle des populations françaises (Alpes et Pyrénées), exprimée en jeunes/adulte au mois d'août, est chroniquement faible par rapport à ce qui est mesuré dans les zones arctiques. Le nombre de jeunes parvenant à l'émancipation est en moyenne à peine suffisant pour assurer la stabilité des populations. Cela signifie que des mortalités additives par la chasse sont de nature à fragiliser encore plus la population. Même si certaines années, selon les données de l'OGM, l'indice de réussite de la reproduction atteint ou dépasse un peu le seuil de 0,6 jeunes/adulte, ces mesures sont relevées dans les meilleurs habitats de l'espèce. L'éventuel excédent de jeunes produits ces années-là peut servir à la conservation de l'intégrité de l'aire de répartition de l'espèce. Or, précisément, le bilan décennal de l'OGM fait état d'une érosion de cette aire par sa bordure nord. Dans ce contexte, la conservation du maximum d'oiseaux est importante.

- les bilans démographiques de l'OGM rendus publics chaque année montrent chroniquement que l'effort d'échantillonnage de cette espèce (au contraire du Grand tétras et de la Perdrix grise de montagne) est toujours faible (car l'accès à ces habitats est très coûteux en temps et parfois dangereux) pour permettre une évaluation objective de l'état de conservation de l'espèce. Les indices de reproduction estimés par compartiments biogéographiques sont basés sur des nombres d'oiseaux observés réduits, voire très faibles comme en 2024. On ne connaît pas la représentativité de cet échantillon d'oiseaux observés, ni celle des secteurs parcourus par les observateurs par rapport à l'ensemble de l'aire de distribution de l'espèce dans les Pyrénées. Il est donc très délicat d'établir des quotas de chasse dans ce contexte, sans risque de se tromper en défaveur des oiseaux.

Enfin, outre ce qui est mentionné ci-dessus, les indices du taux de reproduction sont assez régulièrement faibles (autrement dit le lagopède se reproduit relativement mal sur les Pyrénées, comme d'ailleurs aussi dans les Alpes françaises). C'est d'ailleurs pour l'ensemble de ces raisons que l'OFB a fait la recommandation au préfet de l'Ariège de ne pas attribuer de quotas de chasse au lagopède ces dernières années.

4 – Retours d'expérience et évaluation du succès des nids artificiels d'hirondelles

L'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est une espèce sociale qui niche naturellement sous des surplombs de falaises. Cependant, elle s'est bien adaptée aux constructions humaines et niche fréquemment sous les avancées de toitures ou sous les ponts. Dans le cadre des opérations de rénovation énergétique des bâtiments pour lutter contre le réchauffement climatique, les entreprises spécialisées posent une couche d'isolant sur les façades des bâtiments. Ces travaux sont une des nombreuses rénovations du bâti qui provoquent la destruction des nids et contribuent à fragiliser un peu plus une espèce protégée en fort déclin en France au cours des 20 dernières années.

Notre société est confrontée à deux défis écologiques majeurs, le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, auquel il faut répondre simultanément. Néanmoins, on observe souvent que les solutions adoptées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ont un impact négatif sur la biodiversité. Tel est le cas de la rénovation énergétique des bâtiments.

Afin de réduire la consommation énergétique du bâti ancien, des chantiers d'isolation par l'extérieur sont réalisés. Bénéficiant d'aides publiques, ces chantiers se multiplient. La pose de l'isolant est néfaste à diverses espèces protégées, notamment les hirondelles de fenêtre car elle détruit leurs nids. Elle modifie également les façades si bien que l'abri contre la pluie et les vents dominants que les hirondelles trouvaient sous les avancées des toitures devient moins profonds et donc moins adéquats. La doctrine en vigueur conduit les porteurs de projet en rénovation énergétique à poser des nids artificiels en guise de compensation à la destruction des nids.

Néanmoins, les connaissances scientifiques ne confirment pas l'efficacité des nids artificiels. Elles indiquent au contraire qu'ils sont peu adoptés par les hirondelles (rapport M. Consuelo 2023). En outre, le succès reproducteur des hirondelles dans ces nids n'est pas clairement établi.

Face à ce constat, nous proposons une autre approche : détacher les nids des façades avant les travaux, les entreposer en lieu sûr pendant les opérations d'isolation et les replacer sur les façades une fois les travaux terminés. Les hirondelles tendent à réoccuper ces nids année après année. Ces nids augmentent l'acceptabilité des nids artificiels qui seraient posés à proximité. Préserver ces nids en apprenant à les manipuler est donc un geste fort pour protéger cette espèce d'hirondelles. Notre objectif est de vulgariser cette approche auprès des maîtres d'œuvre du bâtiment par une courte vidéo.

Dans le cadre d'une Dérogation Espèce Protégée sur un chantier à Toulouse, un premier essai de notre approche a été réalisé au cours de l'automne 2024. Il s'agissait de tester une méthode d'enlèvement et de récupération de nids. Cette tentative a été filmée avec l'aide d'un petit financement de la fondation Clamor Terrae. Cette première approche a permis de récupérer des nids pour développer un travail de caractérisation de ce matériel et l'initiation d'une démarche de construction de nids artificiel par biomimétisme.

Les étapes suivantes se dérouleront dans le cadre de 2 sujets de stage de M1 BEE en 2025 :

- Récupération de l'expertise technique pour la manipulation des nids et la construction de nids artificiels utilisant ces matériaux.
- Analyse de la composition biogéochimique et de la géométrie des nids, réflexion et propositions sur les solutions alternatives de nids artificiels actuels.
- Mise à jour de la littérature sur les connaissances sur le sujet suite au stage de Méry Consuelo.
- Organisation des échanges avec les différentes parties prenantes (Muséum, LPO, SINP, ARB, PME Symbiosphère..) autour de cette question pour aider à la mise en place d'une stratégie globale à l'échelle de l'Occitanie.
- Participation à une évaluation des dérogations espèce protégée pour les hirondelles des fenêtres.

Le **Guide technique Rénovation du bâti et biodiversité** édité par la LPO en 2024 est une référence sur le sujet.

5 – Écobuages

Ce sujet fait l'objet d'une approche bibliographique par un groupe de 4 membres du CSRPN (bilans et diagnostics, impacts sur la biodiversité, méthodes alternatives, organisation et pratique). Les références sont déposées sur Osmose (Documents>Accueil>Ressources diverses>Ecobuage). Une première synthèse a été présentée par Michel Bertrand en séance plénière du 27/09/2024.

6 – Alevinage en montagne

Les milieux en altitude sont impactés plus fortement par le changement climatique que les milieux équivalents en plaine. Les effets des changements globaux sont de plus en plus visibles en montagne et des espèces très sensibles au changement climatique voient leur vulnérabilité augmentée. Parmi elles des espèces protégées comme les amphibiens, dont certaines, comme le Calotriton des Pyrénées, ont une forte valeur patrimoniale.

Le CSRPN souhaite s'autosaisir du sujet de l'introduction de poissons en montagne pour la pêche de loisir. Diverses pièces d'eau (lacs, zones humides, petits ruisseaux) naturellement apiscicoles sont alevinés alors que ces milieux montrent de moins en moins de résilience à absorber les effets conjugués des changements globaux (alevinage, pollution, pastoralisme, climat). Dans les Pyrénées, l'eutrophisation des lacs, dont le verdissement est l'aspect le plus visible, interpelle les parties prenantes qui sont dans l'attente d'un éclairage scientifique. Ce phénomène de verdissement est dû à la prolifération de micro-algues favorisée par le changement climatique et liée à l'altération des communautés de filtreurs assurant le contrôle de ces algues (altération par la pollution et la présence de poissons). Par ailleurs, l'accumulation de données scientifiques récentes, notamment acquises sur le versant espagnol des Pyrénées à la suite de travaux de restauration de lacs par retrait des poissons, apportent de nouvelles pistes de réflexion. Ainsi le CSRPN souhaite faire un état des lieux des conséquences écologiques de la pratique de l'alevinage dans les écosystèmes fragiles de montagne. Le CSRPN constate qu'une dynamique positive de limitation de l'alevinage a été enclenchée localement mais semble a priori disparate sur le territoire des Pyrénées et que si certaines pièces d'eau ne sont plus alevinées, des poissons y perdurent néanmoins. Les recommandations du CSRPN sur ce sujet sensible sont en cours d'élaboration.

Un GT est constitué sur ce sujet avec 4 membres du CSRPN. L'idée est de produire un avis le plus simple possible en partant du constat de pratiques controversées relatives à l'alevinage dans les espaces protégés. Sans s'attaquer à la pratique de l'alevinage en général un avis CSRPN pourrait désigner quels sont les lacs qui présentent des positions plus favorables à une évolution des pratiques. L'exemple des espagnols fait référence en la matière avec des projets de désempoisonnement localisés. Ces projets s'inscrivent dans une démarche sur le long terme qui commence par une communication des atouts du désempoisonnement progressif.

b. Perspectives et pistes de réflexion 2025

Le sujet des nids d'hirondelles dans la rénovation énergétique va se poursuivre en 2025. Il bénéficiera des résultats des 2 stages orientés respectivement sur l'état des lieux des nids en Occitanie et sur une méthode plus durable de remplacement des nids détruits. Ces travaux s'inscrivent dans une recherche de solutions à la destruction des nids qui reste sans compensation effective aujourd'hui. Cette démarche est réalisée en coopération avec la CRERCO et la LPO également engagées sur le sujet avec notamment un recensement en cours des nids dans les communes d'Occitanie. Un courrier pourrait également être communiqué à l'ensemble des communes pour les sensibiliser à la présence de nids d'hirondelles et de chauve-souris dans les anciens bâtiments. Ce type de courrier présente également l'atout d'envoyer une alerte le plus en amont possible avant le début de chantier de rénovation pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.